

Fiche action 22 Suivi de la politique départementale de l'habitat

Mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi opérationnel

Enjeux

Le SDH affiche des ambitions sur le territoire départemental pour les 6 années à venir. L'environnement dans lequel ces actions sont programmées est de plus en plus fluctuant. L'évolution régulière de la législation dans le domaine du logement mais aussi de ses différents modes de financement ne permet pas d'affirmer que les différentes actions envisagées pourront être réalisées telles qu'elles sont décrites aujourd'hui. Il est donc important de suivre l'avancement des actions prévues, redéfinir si nécessaire les objectifs et anticiper sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

La réussite de la mise en œuvre du SDH passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (organisme de logement, Communes, Communautés de Communes...).

Mesures proposées

Organiser le suivi et l'animation du SDH durant les six années de mise en œuvre du programme d'actions et définir les instances de suivi et de pilotage.

Evaluer régulièrement la mise en œuvre des objectifs et des actions, pour orienter, si nécessaire, les moyens initialement définis dans le SDH.

Mettre en place :

- **Le pilotage politique** : reconduction du comité de pilotage mis en place pour l'élaboration du SDH. Cette instance est le lieu de validation des choix d'orientation et de décisions de mise en œuvre du SDH. Il a pour rôle de redéfinir ou de réactualiser, si nécessaire, les objectifs du PLH, en fonction des évolutions du contexte et d'anticiper les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs,
- **Le pilotage technique** : il a pour objectif de coordonner l'ensemble du dispositif et le suivi de la mise en œuvre du SDH,
- **Le plan de communication** sur la politique de l'Habitat à destination des particuliers, des collectivités, des partenaires et des professionnels,
- **L'actualisation des études** : Il s'agit de disposer de moyens de suivre, d'évaluer et d'actualiser les objectifs du SDH. Les études concernant l'habitat sont le support d'aide à la décision permettant d'anticiper sur un besoin de réactualisation des objectifs ou sur la redéfinition des moyens à mettre en œuvre.

Moyens dédiés

Enveloppe 30 000€ tous les 2 ans